



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2025 - 026
Séance du 14 mars 2025

Bilan CVEC 2024

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions : 1

Le bilan CVEC 2024, tel que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvé.

Bilan de l'utilisation de la CVEC 2024

La loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a créé une Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

Cette contribution, d'un montant de 100 € par étudiant, est collectée par le CROUS. La part revenant à l'Université d'Artois est de 74,26 € par étudiant.

Le montant 2023-2024 de la CVEC était de **955 344 €** (815 355 € part Université / 139 989 € part IFSI).

L'utilisation de la CVEC 2023-2024 (part Université) a concerné :

- ✓ **Le Fonds de Soutien au Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) : 78 550 €**
 - Soutien aux initiatives (Commissions EVE) : 30 965 € (17 projets d'associations étudiantes financés).
 - Formation à la gestion associative : 6 560 €
 - Réveillon solidaire avec le CROUS : 2 970 €
 - Référents Engagement Vie Etudiante (RP n°12 et RP n°24) : 4 280 €
 - Aides sociales par exonération des droits de scolarité : 8 775 € (4 étudiants bénéficiaires).
 - Subvention à l'ASUA pour l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives (Plus de 1000 étudiants licenciés à la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU) : 25 000 €

- ✓ **La prévention et de promotion de la santé : 82 520 €**
 - Protection sanitaire et sociale des étudiants : 40 600 €
 - Recrutement d'une infirmière renfort sur l'année : 41 920 €

- ✓ **L'accompagnement social des étudiants : 50 318 €**
 - Aides exceptionnelles : 49 335 € pour 374 aides (aides au paiement des loyers, aides alimentaires, ...) en complément des aides déployées par le CROUS.
 - Nuitées d'hôtel d'urgence : 983 € pour 14 nuits.

- ✓ **La part « Appel A Projets thématiques 2023-2024 » : 424 804 €**
 Dédiée à l'amélioration de la vie étudiante, cette part comprend des projets « pluriannuels » démarrés en 2020-2021.

 Ces projets sont répartis sur 4 axes :
 - Santé : Manger-bouger, PSC1, Coordination des ERS, réduction des risques festifs, Bien-être et santé mentale **[86 711 € - 20 % de la part projet]**.
 - Sport : Actions notamment portées par le SUAPS et l'ASUA (Sport Santé Bien être, Sport Nature et découverte, développement de la participation arbitrale), actions en lien avec les JO de Paris 2024 (Génération 2024) **[129 334 € - 30 % de la part projet]**.
 - Culture : Ateliers d'improvisation théâtre, Droit en Fête, Ciné Culte **[46 669 € - 11 % de la part projet]**.
 - Accueil - Bien être : Organisation d'évènements pour l'intégration des étudiants internationaux, dynamisation de la cafétéria de la MDE d'Arras, organisation de « The Unserious Game », évènement de rentrée « J'suis à la fac », actions de sensibilisation et formations au handicap, aménagement d'espaces de convivialité, Fresque du climat, Fresque du numérique, Sensibilisation à l'égalité entre les genres **[163 890 € - 39 % de la part projet]**

- ✓ **Une provision liée à l'aménagement des espaces de vie étudiante : 179 163 €.**

En 2024, la CVEC a permis de proposer une qualité de services en adéquation avec les besoins des étudiants des 5 pôles et de favoriser la mixité inter campus en organisant des événements culturels ou sportifs. L'utilisation de l'enveloppe CVEC est ajustée avec le schéma directeur de la vie étudiante validé en CFVU le 30/09/22.